

Du design sonore

Frank Pecquet

Maitre de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Institut ACTE (UMR 8218, CNRS/Université Paris 1)

fpecquet@univ-paris1.fr

RÉSUMÉ

Le design peut être un nom commun auquel est rattaché un adjectif (design SONORE OU MUSICAL) ou un complément de nom (design DE SON OU DE MUSIQUE). Il peut aussi être un adjectif qualificatif que l'expression « c'est design » traduit familièrement sans véritable sens s'il n'est relié à aucun attribut. Tel un effet de langage, cette expression indique une tendance, un style sans plus de détail. Or, si le design fait référence à un genre esthétique plus ancien, notamment l'esthétique industrielle et le fonctionnalisme, la science du design, elle, est plus récente et concerne différents types d'activités auxquels sont associés le terme design, qui plus est le design sonore. C'est dans le contexte d'une multi modalité du sonore que s'établit la problématique du design sonore. L'expression *sound design* en anglais est distincte de celle de « design sonore » en français. Une expression qui ne signifie pas la même chose quand, francisé, le design sonore se distingue du *sound design* ou encore l'espace sonore du *sound space*, et reste imprécise pour définir ce à quoi l'une et l'autre font référence. Ce texte tentera de lever l'équivoque par une description systématique des différentes applications des dites expressions dans les registres d'utilisation de l'expression.

MOTS-CLÉS : design sonore, *sound design*

SUMMARY

The word design can either be used as a noun which is related to an adjective (sonic or music design) or as an affix to create a new meaning (design of the sound or design of the music). It can also be used as an adjective. In French, *c'est design* which means “it is design”. This expression has no real meaning if it is not related to a particular attribute – sound, graphic, interior, etc. The latter expression indicates a tendency, such as a figure of style, more over a style without details. Therefore, while design refers to an older, traditional aesthetic genre, such as industrial aesthetics or functionalism, the *science of design* is a more recent expression and concerns different types of activities which are associated to the term design, and more specifically, sound design. The sound design problematic depends on the different modes of sound application (multi-modality). The expression “sound design” in English is distinct from that of “design sonore” in French. This might explain why today certain French expressions are still used in English, such as *espace sonore* which literally translates as *sound space* but remains imprecise in defining what it is referring to. This text will discuss this ambivalence by systematically describing the different applications of sound design expressions in the specific domains where they are used.

1. De la distinction entre « *sound designer* » et « designer sonore »

Pour saisir en substance ce que représente le design sonore, il faut sans doute comprendre historiquement les tâches accomplies par les acteurs de la profession.

L'expression « *sound designer* » (designer sonore ou designer du/de son) est mentionnée par David Collison, dans son ouvrage sur le son au théâtre (2008). Dans cet ouvrage, il revendique très tôt, fin des années 50, le statut de *sound designer*. Dès 1959, aux côtés du régisseur lumière et du scénographe, sur l'affiche et dans le programme du Théâtre Lyrique de Londres, il est fait mention de designer sonore. Bien que cette dénomination soit anglo-saxonne, le terme « designer » (prononcé en français « dizajnoer »), est commun aux deux langues.

Le « designer sonore ou designer du/de son » qualifie tout d'abord une fonction concrète, une activité, un métier. Ce métier confère au *sound designer* un statut qui, mis en relation avec celui de régisseur lumière et scénographe, indique la compétence technique d'un spécialiste d'un domaine sensoriel donné, l'audition. Enfin, le contexte de l'application de ce métier, la scène théâtrale, réunit des modes de communication, scénique, visuelle et auditive, qui agissent en complémentarité. L'activité du *sound designer* s'ajoute aux autres activités de la scène, dans la chaîne de production, le son s'associe au décor et à la scène. C'est un des éléments constitutifs du spectacle : ce dont le *sound designer* doit rendre compte, telle serait sa fonction, son projet, selon cette définition. Dans le contexte du son au théâtre, les analyses sont cependant nuancées entre d'une part une conception plus technicienne du rôle du designer sonore, précisément celle du *sound designer* ci-dessus décrite, et, d'autre part, une conception esthétique, où l'on parle d'un art de la « scénographie sonore » et dans laquelle le son fait partie intégrante de la dramaturgie. Le sonore théâtral est ainsi l'espace tout trouvé pour aborder la notion de design sonore et ainsi mettre en scène le son dans l'environnement, l'effet du réel et la mise en scène du réel lui-même à travers l'écoute et la vision.

La distinction entre la dénomination *sound designer* en anglais et son corrélat « designer sonore ou designer du/de son » en français ne se limite pas à cet exemple unique. Il faut ainsi noter que la traduction la plus commune de *sound designer* par designer sonore, non seulement représente une activité professionnelle spécifique, mais encore, qu'elle qualifie adjectivement le son, modifiant en cela la connotation de l'expression. Le mot a forcément un sens plus fort que son adjectif. C'est pourquoi on associe à la traduction anglaise l'expression de « designer du/de son » plutôt ciblé sur le prédicat « son » qui en français n'a pas le même sens que « designer sonore » qui, elle, cible le prédicat « designer ». Il est enfin utile de rappeler, dans un domaine professionnel d'innovations industrielles et technologiques, que l'anglais est le langage universel qui, dans le doute, qualifie au mieux des notions techniques. Le recours à un terme anglo-saxon marque aussi l'antécédence de sa qualification dans les pays anglo-saxons (mais pas nécessairement celle de la reconnaissance d'une activité spécifique liée au métier de *sound designer*). L'usage de l'anglais témoigne en conséquence d'une certaine confusion quant à la traduction de l'expression et, par conséquent, quant à sa définition en français. L'expression anglaise, qui place le son (*sound*) avant le design, sans doute pour des raisons grammaticales, privilégie néanmoins le son. A ce stade comprenons sommairement le *sound design* comme la manipulation, le traitement et l'arrangement sonore. Selon cette acceptation le design découle du son et non pas l'inverse. Tandis que le design sonore, eu égard aux spécificités de la langue française, met en avant le design. Sans vouloir anticiper sur l'étymologie du terme « design », comprenons ici le « design sonore » comme le dessin (ou la ligne) du son, qui, d'un point de vue formel, annonce plutôt l'identité sonore, la marque du son et sa connotation mercatique. Dans l'expression « design sonore » le son vient ainsi après le design, il en dépend.

1.1. Du métier de *sound designer*

Sur le forum internet « sounddesigners.org¹ » la communauté professionnelle s'interroge pour donner un sens à l'expression *sound design* à l'occasion de la demande bibliographique d'un blogueur pour rédiger un mémoire sur le sujet : au fil de la discussion on découvre non seulement qu'il y a

¹ <https://goo.gl/T4e7KP>

effectivement des disparités notables pour qualifier le *sound design*, mais encore que le designer sonore (*sound designer*) n'est pas un métier identifié. Le débat récent survenu à l'occasion de « La semaine du son » (27/01/2017) au CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) atteste de cette confusion. Le *sound designer* n'entre effectivement dans la fiche métier d'aucun portail métier officiel - l'Onisep, le ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) de Pôle emploi, l'APEC (L'Association pour l'Emploi des Cadres). Chacun de ces portails classe initialement le métier de *sound designer* dans la catégorie « audio-visuelle » et l'intitule : « montage audiovisuel et post-production ». C'est dans ce registre que la communauté des blogueurs du forum de « sounddesigner.org » retient les activités suivantes : « opérateur son ; ingénieur du son ; chef opérateur son ; perchiste ; monteur ; mixeur ; illustrateur sonore ; concepteur sonore ; assistant son » ... Mais d'aucun ne se risque à qualifier plus exactement l'expression *sound designer*. Des professionnels considèrent même que certaines désignations comme « mixeur » ne correspondent pas du tout au profil.

Dans la liste métiers officielle des activités de la discipline mère intitulée « montage audiovisuel et post-production » on trouve les activités suivantes : détecteur son, monteur vidéo, étalonneur numérique, opérateur PAD (prêt à diffuser), opérateur synthétiseur, assistant monteur, monteur son, opérateur magnéto, mixeur, opérateur transfert de données audiovisuelles, restaurateur de bandes sonores, illustrateur sonore, monteur sous titres, bruiteur, monteur-truquiste, opérateur intégration numérique, opérateur de duplication audiovisuelle, chef monteur son, ***sound designer / designer sonore***, chef monteur audiovisuel, monteur adjoint audiovisuel, assistant monteur audiovisuel, monteur audiovisuel. Notons que « *sound designer / designer sonore* » est bien dans la liste. Il représente par conséquent une sous-catégorie de la discipline principale « montage audiovisuel et post-production ». Elle est par ailleurs proposée dans les deux langues, anglaise et française. Ce qui signifie que l'appellation pose bien un problème de traduction aux institutions qui n'ont pas encore tranché officiellement sur la francisation du terme. Et qu'elle entraîne également des questions sur la reconnaissance explicite de l'activité en tant que telle. La liste montre également l'interpénétration des pratiques audio et visuelles. Le design sonore est traité au même niveau que le design visuel, comme deux pratiques complémentaires et indissociables.

Dans les conditions d'exercice du métier de la catégorie « montage audiovisuel et post production » il est aussi spécifié que « l'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein de chaînes de télévision, sociétés de production, sociétés de post-production, ... en concertation avec l'équipe de réalisation et de production (réalisateur, producteur, rédacteur en chef, ...). Elle varie selon le secteur (cinéma, audiovisuel, publicité, musique), le type d'équipement (table de montage mécanique, station de montage informatisée, ...) et le type de production (film, documentaire, reportage, ...) »². Au secteur d'activité s'ajoutent dans un autre site³, événementiel, spectacle vivant et tourisme. Si ces remarques ne permettent pas une claire définition de l'activité du *sound designer*, elles circonscrivent ce qui communément concerne la profession ainsi que certains aspects techniques qui la caractérisent. La fiche métier de « prise de son et sonorisation » se rapproche de celle de « montage audiovisuel et post production ». Son contenu est plus distinctement axé sur les techniques du son, et moins sur l'image. Le site « orientation-pour-tous.fr » ne mentionne plus dans la rubrique secteur d'activité, la publicité, la musique, ou le tourisme. Et, dans la description du métier, l'activité « *sound designer / designer sonore* » n'apparaît plus. En revanche, y figure la qualité de « régisseur son » qui ne figurait pas dans la fiche métier « montage audiovisuel et post production ». Dans l'introduction nous soulignons que l'expression *sound designer* apparaissait pour la première fois sur l'affiche d'un spectacle de théâtre au côté du régisseur lumière. Pourquoi ne pas avoir intitulé la fonction équivalente pour le son de régisseur son si elle est mentionnée dans la fiche métier de « prise de son et sonorisation » ? Sans doute pour des raisons d'ordre déontologique parce qu'elle était déjà classée dans la fiche « montage audiovisuel et post production », ensuite parce que le design concerne à priori la vision, il ne peut y avoir redondance d'une fiche à l'autre. Y aurait-il cependant un doute sur le parallélisme des

² Concernant la formation à ce profil métier (2016), 41 établissements sont répertoriés du niveau bac + 2 au Master dans la base de données de la CNCP (Commission Nationale de Certification Professionnelle).

³ <https://goo.gl/or8u4J>

expressions – visuelle et auditive, dans la pratique de la régie ? Ne risque-t-on pas de confondre et de banaliser la régie lumière au profit de la régie son ? Une des ambiguïtés du « design sonore » peut ainsi provenir de ce débordement sémantique sur les deux domaines, vision et audition, son et image, si l'on considère bien entendu le design plutôt comme une composante visuelle, ce que nous avons amorcé par anticipation dans l'introduction. L'autre question concerne la fiche métier « montage audiovisuel et post production » qui classe le design sonore plutôt comme un métier audiovisuel, du cinéma, donc de l'image. L'ambiguïté persiste, on le voit, malgré cette analyse. Il ne s'agit donc pas seulement que d'un problème de terminologie.

1.2. Du design

L'expression de design sonore est aussi équivoque en raison du mot « design » dont nous avons souligné qu'il était équivalent dans les deux langues, anglais et français, également phonétiquement « di-zîn ». Equivalence ne signifie pas pour autant qu'il ait la même signification. Notons tout d'abord qu'en anglais « design » est à la fois un verbe qui indique l'action de faire du design et un nom qui qualifie la fonction du design, son objet. En français « design » est à la fois un nom et un adjectif, mais il n'est pas (encore) un verbe.

Étymologiquement le terme « design » vient du terme latin *designare* qui signifie « marquer d'un signe distinctif, dessiner, indiquer ». Passé dans la langue anglaise depuis sa racine latine le mot « design » est formé de la préposition « de » et du nom « signare », traduit en anglais par *to mark* : marquer, *to sign* : signer. Le verbe *to design* se définit préalablement par l'action de « marquer d'un signe⁴ », c'est son sens premier. Dans son ouvrage *Court traité du design*, Stéphane Vial note « Un signe ayant la qualité d'être distinctif, c'est-à-dire [ayant] le pouvoir de créer de la différence. Si le verbe anglais *to design* signifie étymologiquement "dé-signer une chose" ce n'est donc pas au sens de lui "ôter son signe" comme le prétend à tort Vilem Flusser, mais au contraire de la marquer d'un signe, la dessiner ou la signaler ». Le Webster's Seventh New Collegiate Dictionary⁵ associe plusieurs sens pour le verbe *to design*, dans l'ordre : concevoir, planifier, avoir le dessein de, se consacrer à, imaginer, créer, innover, dessiner, faire un croquis, un schéma, construire d'après un plan... D'où il ressort que le verbe anglais *to design* a deux sens : celui de dessiner, de faire des croquis, des schémas, des plans, mais aussi celui de concevoir en fonction d'un plan, de construire, de réaliser intentionnellement un but (*to devote, to consign*), d'avoir un dessein (*to intend*), de projeter des idées au moyen d'un plan (*to sketch of*), de tracer des figures (*to draw*), de réaliser des motifs (*to make patterns*). Stéphane Vial écrit (Vial, op.cit, p.8) : « en ce sens faire du design ce n'est pas seulement marquer quelque chose d'un signe (signifiant) mais aussi forger un projet qui s'incarnera dans ce signe, c'est-à-dire donner un sens (signifié). D'où l'oscillation perpétuelle, que les dictionnaires aiment tant à répéter, de la notion de design entre celle de dessin et de dessein »⁶. En ce qui concerne le sens initial du nom « design » le Webster's Seventh New Collegiate Dictionary met l'accent sur la notion de projet (*mental project or scheme*), d'une phase conceptuelle antérieure à une phase de réalisation (*showing the main features of something to be executed*). Cet ouvrage précise également que le design concerne « les éléments de création d'une œuvre d'art, de conception d'une machine ou de tout autre objet fabriqué par l'homme ».

En français il est plus difficile de donner au design une signification distincte et aussi détaillée. Les deux champs sémantiques du dessin (de la pratique) et du dessein (de l'idée) sont reliés l'un à l'autre dès le 18^{ème} siècle et le terme dessin ne fait plus référence qu'à la pratique et non plus à la représentation (à l'idée ou au projet). D'où cette imprécision sémantique dans l'usage requis du terme « design » en français qui s'inspire directement de sa connotation en anglais où il conserve les deux notions de concept orienté exécution, ou encore de projet qui réunit en un mot l'idée à sa réalisation. Dans le Larousse sa définition généraliste semble circonscrite à son acception la plus courante de dessin industriel ou arts appliqués qui en réduit quelque peu la portée sémantique. Or, malgré les tentatives de redéfinition terminologique – « stylistique », proposé par la loi Toubon en 2006, celle de

⁴ *Court traité du design*, Stéphane Vial, Quadrige, PUF, Nouvelle édition révisée et enrichie, 2014, p.7.

⁵ C.&C. MERRIAM COMPANY, Publishers, Springfield, Massachusetts, USA, 1971.

⁶ Ibid. p.8.

design perdurera à l'aune de ce siècle pour devenir globalement selon l'AFD (Alliance Française des Designers⁷) « un processus intellectuel créatif, pluridisciplinaire et humaniste, dont le but est de traiter et d'apporter des solutions aux problématiques de tous les jours, petites et grandes, liées aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux ».

Si le design perpétue ainsi sa mue sémantique c'est aussi parce que, en vertu de son double sens qui intègre idée et réalisation, esprit et matière, il trouve en ce siècle une nouvelle dynamique. Le design ne concerne plus seulement la qualité esthétique des objets, sa vocation initiale avec le dessin industriel, mais aussi le sujet, l'homme, son environnement, la qualité de la vie, le bien-être. Il a aussi une signification sociale, économique, politique et écologique. Son champ d'application ne cesse de s'élargir jusqu'à couvrir un large éventail d'activités professionnelles. Le site de l'Alliance Française des Designers (2016) recense vingt-neuf disciplines de design associées à un complément de caractérisation : *thinking*, collaboratif, service, packaging, signalétique, « ecodesign » pour les activités dites transdisciplinaires. Ce site classe d'autres domaines de spécialité en design. Celui des espaces (plus communément appelé environnement) – intérieur, commercial, scénique, scénographique, lumière, paysager ; des messages (traditionnellement nommé communication) – graphique, interactif, illustration, graphique animé (*motion design*), graphique environnemental, photographique, numérique, sensoriel, **sonore**, de textes, web ; des produits – de produit, d'objet, industriel, de mode, culinaire, textile.

Constatons que le design sonore entre dans la catégorie des messages, donc de la communication, alors qu'il pourrait parfaitement se tenir dans celle de l'environnement (des espaces), ce que les dénominations « paysage sonore », « musique d'ambiance » traduisent plus adéquatement. Il pourrait également trouver sa place dans la catégorie transdisciplinaire en ce qui concerne l'activité de design en signalétique sonore. Enfin il trouve sa place également dans le domaine des produits et des objets avec des caractéristiques acoustiques distinctes liés à l'identité sonore. Finalement le design sonore recouvre tous les domaines mentionnés en raison du caractère polyvalent de son épithète « sonore ». Le son embrasse de nombreuses activités. S'il n'est pas visé pour lui-même il est associé à d'autres médias, prend des fonctions distinctes selon les applications, d'où cette polyvalence, voire ses multiples usages et un certain flou quant à son terrain d'action (multi modalité). Considérant le design comme porteur de projet, ce qu'atteste l'étymologie du mot (et ses emprunts), le design sonore, aux multiples regards de la discipline, est lui aussi un projet de nature très diversifié : de la création sonore d'obédience esthétique au maquettage de produits et d'objets propres à l'industrie. A cet égard la liste du contenu de programme du workshop applicatif du Master option design mention design sonore des écoles ESBA, ENSCI, IRCAM⁸, unique en son genre est assez insolite quant à la variété des domaines concernés : sonorisation d'espace ; identité et habillage sonore ; signalétique sonore ; création et maquettage de produits et d'objets ; lutherie ; dispositif sonore audionumérique ; études acoustiques, psycho acoustiques et auditives ; communication sonore ; programme sonore et média ; contenus sonores à caractère pédagogique ; bruitage et « sonification » ; interactivité sonore ; service audio ; projet de recherche. Dans cette liste, sans nul doute ouverte, la réunion des deux termes « design et son » multiplie les champs d'application possible. Elle contribue quelque peu à noyer le design dans une représentation sonore transdisciplinaire. Ainsi agrégé au son, le design prend une multitude de sens et couvre des domaines très divers, certains, nouveaux, sont liés à la nature même du son. La caractérisation sonore du design met l'accent sur la manière de faire du son, l'interaction avec l'environnement, l'expérience que procure le son au quotidien, les effets du son sur l'homme.

Dans son ouvrage, « Court traité du design⁹ » (Vial, op.cit, p.1), Vial s'interroge dès le premier chapitre : « Où l'on montre que le design pense mais ne se pense pas ». Interrogation légitime qui se poursuivra l'année suivante par la publication d'un autre ouvrage « Le design » (2015) et qui ébauche une théorie scientifique de la discipline. Son propos est d'élaborer une « phénoménologie du design »

⁷ <https://goo.gl/g2KFu9>

⁸ ESBA (Ecole Supérieure des Beaux-Arts TAML (Tours Angers Le Mans)), ENSCI (Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle), IRCAM (Institut de Recherche Coordination Acoustique et Musique) <https://goo.gl/JvJeB8>

⁹ Ibid. p.8

en montrant comment le design, une discipline pratique, affecte notre quotidien, le structure, l'organise par la production d'effets : « Le design n'est pas le champ des objets mais le champ des effets. » (Vial, 2015, p.75). Il distingue en cela une première dimension de l'effet, « ontophanique », qui est celle de l'enchantement, de l'augmentation de l'expérience vécue. Dans sa deuxième dimension de l'effet, prénommée « callimorphique », le design qualifie l'harmonie des formes. Enfin la troisième dimension de l'effet de design, « socioplastique », concerne la réforme sociale, pour « inventer de nouvelles manières d'exister ensemble ». Cette conception philanthropique du design respecte somme toute celle de l'AFD (Alliance française du Design), qui revendique humanisme, bien-être social et environnemental, et fait du design une discipline noble. Quelle activité oserait ne pas devenir design s'il s'agit d'œuvrer pour le bien de l'humanité ? D'où l'amalgame qui fait de toute activité innovante et bénéfique une création design. Or, pour être design, il faut un processus préalable qui soit pensé dans cet esprit (un projet) et qui vise cet effet de design. Si le design sonore respecte cette conception courante il contribue logiquement à une production d'effets, de solutions pour l'amélioration de la qualité de la vie de tous. Il a donc également une dimension sociale, écologique. Ce qui ne transparait pas forcément explicitement dans la plupart des activités de design sonore mentionnées plus haut, mais qui cependant reste l'idée du mentor de la discipline, le compositeur/théoricien canadien Robert Murray Schäfer. Aussi, tout mot associé au design, qu'il s'agisse d'un adjectif ou d'un complément de nom, vise à en bonifier le sens. Selon la vertu du design, celle de l'efficacité discutée plus haut, le design sonore vise dans l'absolu l'amélioration de l'environnement par le son, le perfectionnement de la communication par le son, la consolidation du produit par le son, le renforcement des images par le son, l'assistance et l'accompagnement humains par le son. Ces quelques exemples montrent ainsi à quel point, associé au design, le son est un parfait ambassadeur, voire le porte-parole d'activités diverses, facilitateur d'action, promoteur d'influence, et est utilisé pour ces valeurs positives de cohésion sociale (ambiance), d'aide à la compréhension (signalétique), de témoignage vivant (reportage sonore et biodiversité acoustique), de marketing (*audio branding* et identité sonore de marque), de thérapie (hygiène sonore) ..

Le mot « design », comme adjectif, ainsi mentionné dans l'introduction, est synonyme de style (« stylé » serait le terme approprié). En tant que tel, très communément employé (et familièrement interprété), il entraîne une certaine confusion quant à la signification du design, a fortiori lorsqu'on lui associe le son. Un « son stylé » ne veut pas forcément dire qu'il possède les vertus du design. L'expression « son stylé » renvoie non seulement à l'idée qu'un son puisse avoir un style propre mais aussi à celle que ce style puisse référer à un son. Dans un sens on comprendra peut-être qu'un son stylé a une classe distincte – une sorte d'élégance, dans l'autre que le son stylé représente tout un morceau de musique, tel un « *tube* » et qu'il possède sa marque propre. On dit souvent d'un groupe qu'il a un son à lui. En musique, on dit également d'un son instrumental qu'il est bon, pur, sans forcément faire référence au jeu mais plutôt à l'instrument.

Le dictionnaire usuel du français (Hachette, 1994) définit l'adjectif « design » comme « un style de décoration reposant sur le dépouillement des formes, l'emploi de couleurs pures, l'utilisation de matériaux tels que le verre, l'acier, l'aluminium, les matières plastiques ». Il représente une ligne esthétique issue des différents courants du design industriel (notamment du Bauhaus) ou l'aspect brut, pur, sobre, mais aussi dynamique, le caractérisent. Plus près de nous, au début de ce siècle, les médias consacrent le style design avec « les objets blancs, les angles rabattus, les déconstructions soft », (2003, *L'ABCdaire du Design*, p.38). Ce sont essentiellement des expressions qualifiant un environnement visuel, graphique, voire de décoration qui s'opposent à ornementation, variété, mélange qui semblent alourdir, voire épaissir la ligne initiale suggérée dans l'adjectif design. Par là un « son design » se doit d'être un son plastique, doué d'une certaine matérialité et de qualités de réconfort (agréable à entendre). Selon cette vertu adjectivale, le design sonore entend faire de propriétés visuelles des propriétés acoustiques. D'où cette idée que, selon cette analyse, le design sonore est fortement influencé par la représentation visuelle du son, comme s'il s'agissait de manifester visuellement ce qui était perçu auditivement. D'après cette interprétation l'adjectif design appliqué au son lui confèrerait des propriétés plastiques autant qu'acoustiques. Ce qui apparait dans la classification des métiers qui place le design sonore comme une profession audiovisuelle. Pour résumer l'ambiguïté, mentionnons ici cette réflexion agacée de R.Murray Schäfer dans son ouvrage *Le paysage sonore : le monde comme musique*, (R. Murray Schäfer, 1977, p.191) à propos des acousticiens qu'ils considèrent être de très

grands visuels :

« Aujourd'hui, beaucoup de spécialistes qui travaillent sur le son – acousticiens, psychologues, « audiologues », etc. – n'ont avec le son d'autres contacts que visuels. Leur perception en est une lecture : elle s'opère par la vue. Mes relations avec ces spécialistes me portent à croire que la première règle, lorsqu'on veut étudier les sons, est d'apprendre à faire de son oreille un œil ».

1.3. Du sonore

L'expression « design sonore » ne renvoie pas au même sens que l'expression *sound design* en anglais également pour des raisons syntaxiques liées aux deux termes « sonore » et « *sound* ». Le mot « sonore » est un adjectif en français et celui de « *sound* » un nom en anglais – l'adjectif *sound* existe mais n'a pas la même racine (*gesund* du vieil anglais pour signifier solide et stable) que *sonus* du latin pour le nom *sound*. L'un qualifie le nom et lui est subordonné, en l'occurrence le « son » est subordonné au « design » dans l'expression « design sonore ». L'autre, en tant que nom, désigne en soi son sens (ce que signifie le son), au même titre que le mot « design » qui définit son propre sens dans l'expression anglaise. Dans la mesure où les deux mots ne sont pas en état de subordination l'un et l'autre du point de vue grammatical (bien qu'en relation) en anglais, il ressort une plus grande liberté d'interprétation de sens dans cette langue. En français le nom suivi de sa qualification par un adjectif (sonore), contraint mais circonscrit le champ sémantique de l'expression. Comme nous l'avons souligné plus haut, le design d'abord, ensuite et précisément celui du son. Considérant l'antériorité (historique) de l'expression anglaise *sound design* vis-à-vis de l'expression française de design sonore qui en découle, notons que le mot *sound* est traduit en français par l'adjectif « sonore » qui, en anglais, se traduit à son tour par *sonic*, ou encore *sonorous*. Excluons ce dernier terme qui, synonyme du gérondif *sounding*, qualifie l'effet du son « résonnant », et par conséquent une des qualités du son parmi d'autres. Finalement, l'expression *sonic design* serait plus proche de la traduction initiale française de « design sonore ». L'expression « design du/de son » correspondrait plutôt à celle de « *sound design* ». Mais l'adoption de l'expression « design du/de son » est problématique : elle accentue la distinction entre le design d'un son parmi d'autre, qui peut être appelé « l'objet sonore » en électroacoustique et, non pas plusieurs sons mais plutôt le design de sons en général, et qui se réfère à la composition électroacoustique ou musicale. Rappelons enfin qu'il n'y a pas de distinction en anglais entre *sonic barrier* et *sound barrier*, les deux noms signifient la même chose : le mur du son. Or, en français, le « mur sonore » n'a pas la même signification que le « mur du son ». La distinction entre les deux langues repose donc principalement sur le complément de nom utilisé en anglais et l'adjectif qualificatif utilisé en français. D'un côté le son est la matière du design en anglais, sa consistance (ce à quoi renvoie la préposition du/de) et de l'autre une qualité du design en français, une manière d'être du design (ce que représente l'adjectif épithète).

Le sens du mot *sound*, pris isolément, se traduit par « son » en français, (le terme « son » provient du latin *sonus* qui, dans sa définition, unit son à bruit). Il est, bien qu'ambigu par nature, universellement établi : le son désigne à la fois une vibration physique et la sensation qu'induit cette vibration. L'aspect objectif du son est l'objet naturel des sciences et des techniques. L'aspect subjectif du son dépend de l'effet produit sur le sujet qui le ressent. Cause et effet résultent de domaines spécifiques : physique, physiologique et psychologique. De ce point de vue, il est légitime de distinguer un design sonore d'obédience acoustique orienté vers la dimension physique du sonore. Comme il serait également légitime de distinguer un design sonore d'ordre psycho-physiologique plus clairement tourné vers la sensation, la perception auditive. Bien que les deux aspects forment un tout à l'audition, il est théoriquement envisageable de dissocier des composantes physiques dans la conception et la production du son et des propriétés psychologiques liées à différents types de manifestation sonore. A ce sujet notons, en musique, les expériences récentes de l'équipe CREAM (*Cracking the Emotional Code of Music*) du laboratoire STMS (Sciences et Technologies de la Musique et du Son) de l'IRCAM qui travaille sur « le développement des technologies du traitement du signal sonore pour l'expérimentation en psychologie et neurosciences cognitives ». Le but est « d'utiliser l'ordinateur pour transcrire en sons musicaux l'essence d'une expression vocale. » (Journal de la création à

l'IRCAM, l'étincelle #15, Manifeste 2016). Il faut alors différencier l'analyse des variables physiques qui permettent la conception des sons, les conditions de leur émission et l'étude des différentes modalités d'affection auditive, l'effet émotionnel du son à l'audition. Le design sonore concerne aussi bien cette science du sonore visant la réalisation d'un objectif pratique. Notamment l'application des instructions tirées de l'acoustique fondamentale, sciences qui vise en premier lieu à clarifier certaines questions concernant les techniques du son. Il concerne également l'application possible des recherches dans l'industrie parmi les différents secteurs d'activités du design sonore, comme nous l'avons mentionné plus haut. Chacun des protagonistes de la profession travaille la forme et la fonction de tout ce qui entoure l'individu en relation avec le monde sonore : services, produits, objets, sujet. Le sonore, pris comme mot, sous-entend alors un type d'environnement sonore, ses manifestations et toutes formes de représentations auditives qui le caractérisent à travers l'écoute. C'est par conséquent à la fois l'objet sonore de référence, le cadre de son écoute, (le milieu) et la perception que le sujet en a.

Dans ce vaste registre d'étude, de la conception à la réalisation, le sonore est la matrice, lieu qu'il occupe transversalement à la musique et dont émerge une nouvelle forme de représentation, incluant des manifestations en relation avec des secteurs aussi divers que l'industrie, les loisirs, la culture, les technologies, l'art et l'environnement. Des secteurs qui eux recouvrent des études dans des domaines aussi diversifiés que les sciences fondamentales - acoustique, sciences cognitives, physiologie, les sciences appliquées - ingénierie, sciences de l'information, ergonomie, les sciences humaines, économiques et sociales – audiologie, psychologie, sociologie et culture du quotidien, architecture, urbanisme, marketing, et les sciences de l'art – arts sonores, musique, multimédia, esthétique.

Bibliographie

Vial, S. (2014), *Court traité du design*, Paris, PUF, 2^e éd. révisée et enrichie.

Schäfer, M. (1977, 2010), *Le paysage sonore : le monde comme musique*. France : 2^e imp.

Wildproject.

Vial, S. (1915). *Le design*, Paris, PUF.